



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 14 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport des délégués à l'association d'amitié Grand-Saconnex - Racovita
 - 4.2 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux sur le réaménagement du cimetière du Blanché
 - 4.3 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant la charte du sport du Grand-Saconnex
 - 4.4 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant une patinoire saisonnière au Grand-Saconnex
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 750'000.- pour le réaménagement du cimetière du Blanché
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 420'000.- pour l'aménagement d'une patinoire saisonnière au Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Nomination du premier lieutenant Eric GOGNAT au grade de capitaine
 - 6.2 Nomination du sergent Lourenço MARQUES au grade de lieutenant
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions :
 - 12.1 Charte du sport
13. Pétition du groupe de locataires des immeubles rue A.-Giacometti 1-7 : Place de jeux des immeubles rue A.-Giacometti 1-7
14. Communications et divers
15. Huis-Clos : Naturalisations : 4 dossiers

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2010

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) -Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (PAS) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusé :

M. Jean-Claude CUDRE (PAS)

Assistant à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Elle est tout particulièrement heureuse de la présence de M. MARGUET. Elle l'assure du soutien du Conseil municipal et lui souhaite bonne chance dans son combat.

Elle signale que suite à la Commission culture, sports, loisirs, le montant de la délibération concernant la patinoire (point 5.2) a été modifié pour passer à CHF 420'000.-.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 MAI 2010

M. JIMAJA souhaite que ses remerciements à M. CUDRE soient retranscrits entièrement, car il ne reconnaît pas ses propos dans la synthèse qui en a été faite.

M. EYA NCHAMA relève que si dans le procès-verbal, il est mentionné des applaudissements, tout ce qui se dit doit également être reflété. Il rejoint M. JIMAJA dans le fait qu'il ne retrouve pas son intervention suite au propos de M. POMATTO.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 18 voix « pour » et 5 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente rappelle l'invitation de l'Association d'amitié Grand-Saconnex-Racovita pour le repas du 30 juin 2010. Elle prie les Conseillers municipaux de bien vouloir respecter le délai de réponse.

La Présidente informe que le jeudi 20 mai, elle a remplacé l'ancien Président, M. CUDRE, à la réunion des législatifs de la rive droite du lac. M. ECKERT en donnera un résumé en fin de séance.

Représentations du bureau

- 28 mai : Coup de balai
- 3 juin : Sortie en bateau des Aînés
- 5 juin : Fête du pain
 - Visite de la campagne de Mont-Riant organisée par la Mémoire du Gd-Saconnex
 - Marché aux puces du chemin Bonvent
- 10 juin : Conférence de presse annonçant la création des Lions de Genève
 - Fête nationale portugaise
- 11 juin : Vernissage de l'exposition des potiers

Courriers reçus

Mme BURKHALTER donne lecture du courrier du Capitaine Daniel TISSOT du 29 mai 2010 (*annexe 1*).

M. POMATTO donne lecture des courriers de FLAGS du 19 mai 2010 concernant les carrefours Corbillettes-Coudriers et Colladon-Coudriers ainsi que les éco-points et poubelles à proximité des bancs publics (*annexe 2*).

Mme BURKHALER donne lecture du courrier de Régio-Nage du 25 mai 2010 (*annexe 3*).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. PLEE

Courrier du Capitaine TISSOT : M. PLEE ne souhaite en rien polémiquer ce soir. Il n'est cependant pas d'accord avec un certain nombre de points mentionnés dans ce courrier. Il contactera le Capitaine des pompiers pour s'expliquer entre gens de bonne « compagnie ».

Déprédations : la zone de détente du Pommier subit les premières déprédati ons, notamment dans les toilettes publiques où le feu a été bouté. Le sol et les fenêtres doivent être remplacés.

Police municipale : le Conseil administratif craint pour la sécurité des agents aux abords immédiats des commerces, suite à ce qui s'est passé à la banque Raiffeisen. Si un agent se trouve à proximité et qu'un malfrat quitte la banque, ce dernier n'est pas censé savoir que l'agent n'est pas armé. Ce débat sera évoqué avec les services de police très prochainement.

Des contrôles très réguliers auront lieu dans les zones blanches des chemins Fr.-Lehmann et Taverney et du parking de la piscine municipale. Dès la semaine prochaine, la sécurité des élèves se rendant à l'école André-Chavanne devra être assurée. Les APM et plusieurs patrouilleuses seront placés aux points clés du trajet.

Les APM ont assuré une campagne de prévention aux éco-points. Ils interviendront prochainement, notamment le dimanche, pour faire de la répression.

Swiss Tuning Show : cette manifestation qui se tenait à Palexpo a généré des nuisances insupportables. M. COMTE a réagit très fermement et le Secrétaire général a pris les choses en main en intervenant auprès de Palexpo et du Service du commerce, pour connaître les tenants et aboutissants de cette manifestation (conditions et autorisations).

Entretemps, le directeur général de Palexpo a présenté ses excuses et est désolé que cette manifestation ait dérangé les voisins proches ou même plus éloignés de Palexpo. Il promet de tout mettre en œuvre pour qu'à l'avenir de tels faits ne se reproduisent pas.

Ecole de la Place : le Conseil administratif a rencontré le bureau Brodbeck & Roulet, lauréat du concours, pour leur rappeler l'importance de ce site au cœur de la commune. Toutes les remarques et demandes du jury ont été transmises à cette occasion. La Commission des bâtiments et emplacements communaux aura de nouveau l'occasion de se pencher sur cette rénovation.

Rénovation des bâtiments communaux : à la demande de la Commission précitée, tous les mandataires devront collaborer avec le bureau Ecodomus pour tendre le plus possible vers Minergie.

Températures de la salle communale : suite aux mesures prises dernièrement, M. PLEE présente un diagramme qui montre qu'entre le 5 et le 15 mai, la température a varié entre 22° et 24 °. Les colonnes d'air chaud et d'air frais ont été modifiées en plaçant des diffuseurs pour que l'air soit mieux réparti. Le problème n'est pas encore résolu complètement mais il est pris en main.

Le Pommier : le Conseil administratif a envoyé un courrier au DCTI, à la Commission paritaire genevoise de la maçonnerie des travaux publics, à la Commission paritaire de la métallurgie du bâtiment, à la Commission paritaire de la métallurgie du bâtiment, à la Commission paritaire genevoise des métiers du bâtiment du second œuvre, à l'OCIRT ainsi qu'au Conseil d'Etat, pour obtenir une dérogation afin de travailler en dehors des heures normales de chantier.

Le chantier va réunir durant l'été quelque cent à cent cinquante ouvriers. Pour pouvoir terminer les travaux une semaine avant la rentrée scolaire, les équipes de travail devront peut-être fonctionner à raison de 3x 8 heures.

Un inventaire total du mobilier et matériel de la crèche a été effectué. La crèche déménagera à la Ferme Sarasin (four à pain, restaurant scolaire, Roulotte). Le déménagement des meubles est prévu le samedi 3 juillet, afin que les enfants puissent être accueillis le 5 juillet à la Ferme Sarasin. M. PLEE relève que le personnel des crèches prend les choses très au sérieux mais avec beaucoup de fair-play. Il tient à les en remercier publiquement. Le déménagement de la Ferme Sarasin au Pommier aura lieu les 27 et 28 août.

Lors du démontage des faux-plafonds, des malfaçons ont été constatées relatives à la mise en place de la protection anti-feu sur les gaines de ventilation. Il a apparu nécessaire de faire constater ces défauts par un huissier ad hoc, par la Sécurité civile du DCTI et par l'Institut de sécurité de Neuchâtel en charge du concept de sécurité du feu. M. PLEE reviendra devant le Conseil municipal par rapport à cela.

Interventions de la Cp des Sapeurs-Pompiers : M. PLEE présente et commente les statistiques 2009 (*annexe 4*).

Communications de Mme BÖHLER :

Personnel : le Conseil administratif a décidé de créer deux nouveaux postes avant la fin de l'année :

1. Une personne à la voirie, en raison de l'augmentation du nombre d'habitants, des éco-points, des poubelles et des activités communales en général, augmentation qui génère du travail supplémentaire pour ce service. Une annonce est déjà parue dans la presse.

2. Un poste au Service administration et finances, qui a été évoqué plusieurs fois en Commission des Finances. L'augmentation du travail est importante pour ce service aussi. Une partie de cette croissance a été absorbée par Madame Catillaz mais pas totalement. Ce poste est en cours de définition. Un engagement devrait intervenir avant la fin de l'année.

Programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat : Ce document se trouve sur Internet (www.ge.ch/conseil_etat). Il concerne directement les communes sur plusieurs points, soit : la petite enfance, la politique de la ville à l'école, une politique du sport qui est à mettre en place en collaboration avec les communes, la construction de logements, le développement de la coopération entre la police et les APM, l'adaptation de l'imposition des personnes morales, la suppression des doublons entre l'Etat et les communes en matière de sécurité publique avec une meilleure régulation du partage et de la gestion des ressources humaines et en matériel (suite du projet ConvergenceS), le développement des tramways qui devrait se terminer en 2018.

A noter que l'Etat propose aussi de réviser la répartition des compétences entre canton et communes en matière d'aménagement du territoire – objet qui sera sans doute chaleureusement salué par l'ensemble des magistrats communaux. Mme BÖHLER est heureuse de voir un soutien à la création d'immeubles avec encadrement de personnes âgées (D2), projet que la commune tente de lancer au Grand-Saconnex depuis bientôt 6 ans maintenant.

Vote à l'Association des communes genevoises (ACG) le 9 juin dernier : les nouveaux droits de vote seront basés, dès le 1er juillet prochain, sur le nombre de Conseillers municipaux. C'est ainsi que Le Grand-Saconnex disposera désormais de 5 voix, comme toutes communes dont le Conseil municipal comporte entre 25 et 35 membres (8 dans ce cas).

Cette nouvelle répartition ne concerne pas les questions de principe touchant aux statuts ou à l'organisation des communes, sur les décisions portant sur les statuts de l'ACG et sur les élections des représentants (1 commune = 1 voix).

Mme BÖHLER rappelle que les Conseils administratifs sont seuls compétents pour représenter leur commune. Toutefois, il est prévu que le Grand Conseil modifie la loi sur l'administration des communes (LAC) afin de reconnaître enfin l'ACG et donner quelques compétences aux Conseils municipaux.

Après le vote de la nouvelle loi, qui pourrait intervenir cette année encore, les Conseils municipaux pourront s'opposer aux décisions de l'ACG portant sur :

- > la modification des statuts
- > le montant des contributions annuelles des communes
- > les domaines de subventionnement du Fonds Intercommunal.

Les décisions précitées seraient invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux :

- de deux tiers au moins des communes,
- d'un tiers au moins des communes si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton

Accueillantes familiales : l'ACG, par son vote du 19 mai dernier, a rejeté le contrat cadre. Les communes qui ont refusé ce contrat ont fait 4 constats :

- 1) de nombreuses motions, initiatives, projets de lois devant le Grand Conseil témoignent de l'intérêt des députés pour ce sujet; les communes sont heureuses de voir avancer ce dossier sur les demandes de changements de normes d'encadrement et de construction ; toutefois l'initiative 143, qui obligerait les communes à réaliser une place d'accueil de jour pour chaque enfant, inquiète.
- 2) La Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance est mal construite. Deux avis de droit en attestent. C'est une loi sans vision globale. Pourtant Genève était autrefois précurseur en la matière.
- 3) Quelle est la politique cantonale en matière de petite enfance ? En novembre 2008, le Conseil d'Etat a demandé au DIP, en collaboration avec le DF et le DCTI, d'élaborer un rapport qui traiterait de l'ensemble de la problématique de l'accueil des enfants en âge préscolaire. Pour le moment un simple état des lieux a été déposé par le DIP.
- 4) Le contrat cadre laisse deux questions ouvertes : l'assurance perte de gains (quel coût) et l'accueil des enfants de 4 à 12 ans qui n'est pas prévu. Que deviennent ces enfants et leurs accueillantes ? Le GIAP déborde déjà et ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires. De plus, la FASe a de graves problèmes financiers.

Le contrat cadre a donc été salué, le principe de la protection sociale qu'il offre aux accueillantes familiales ainsi que la reconnaissance de leur travail sont acceptés, mais la majorité des communes veulent forcer le changement. Ces communes, dont Le Grand-Saconnex, pensent qu'il est possible de travailler vite et bien afin de doter Genève d'une loi à la hauteur des espérances des communes et surtout des familles.

Opération Chaises Longues : cette action sera renouvelée cette année dans le parc du Château du 8 au 31 juillet, tous les jours sauf le dimanche et le lundi, de 15h à 22h. Des animations, tels que petits concerts, tournois sportifs, repas du monde, sont prévues. La buvette avec petite restauration et les animations gratuites seront gérées par les jeunes de la commune avec l'aide des TSHM et du Centre de loisirs. Il faut saluer cette très belle collaboration.

TSHM : le Conseil administratif regrette vivement le départ de Mme Cathy ARSICH qui a fait un excellent travail avec les jeunes de la commune pendant un peu plus de 2 ans. Il est cependant heureux d'annoncer que sa remplaçante a été trouvée et que l'engagement de la 3^e personne est en cours. Leurs noms seront communiqués à la rentrée.

PASS : l'ACG a nommé Mme BÖHLER et sa collègue de Confignon représentantes des communes au Comité de pilotage du PASS.

Adoption par le Grand Conseil d'une contre-proposition à l'initiative 141 sur l'accueil continu des élèves (PL constitutionnel 10639) : une copie de cette contre-proposition sera envoyée aux membres de la Commission sociale et parascolaire.

Ce contre-projet prévoit que les familles pourront bénéficier pour leurs enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public, d'un accueil à journée continue chaque jour scolaire. La fréquentation de cet accueil est facultative. L'organisation et le financement incombe selon le degré d'enseignement aux communes et à l'Etat. Une participation financière sera demandée aux parents.

La commission du Grand Conseil qui s'est penchée sur ce projet de loi recommande que certains éléments soient pris en compte dans la future loi d'application :

- que la notion d'accueil à journée continue ne soit pas confondue avec un horaire continu ;
- que le temps scolaire pourra se prolonger par des cours d'appui, à option, par l'assistance aux devoirs et ainsi «empiéter sur» le parascolaire ;
- que les devoirs doivent pouvoir être effectués durant l'accueil ;
- que la couverture horaire devra être équitable ;
- que l'accueil sera payant mais que les familles qui le demandent puissent être aidées, voire exonérées selon des critères à définir.

Sports : il faut relever les résultats remarquables des jeunes du GSBBC que Mme BURKHARDT communiquera sous point « communications et divers ». Mme BÖHLER félicite vivement les parents qui accompagnent ces enfants dans toute la Suisse. Sans leurs talents de soutien moral, d'encadrement et de chauffeurs, sans oublier leur participation active à la gestion des matchs, rien ne se ferait.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : la Chambre de commerce et d'industrie de Genève a organisé l'exposition d'un travail commandé à l'école polytechnique de Lausanne, sur des solutions pour sortir Genève de ses problèmes. Cette étude est destinée à ouvrir le débat et Le Grand-Saconnex doit être attentif à ce type de renseignements.

Le Conseil administratif a mandaté deux urbanistes pour qu'ils étudient les conséquences pour la commune de l'arrivée du tram, non seulement par rapport à la Place de Carantec mais également pour des zones annexes (Susette, Pré-du-Stand). L'idée est de leur confier un premier mandat consistant à établir un document-cadre pour préciser la problématique de cette étude et de définir le groupe de pilotage (Autorités cantonales et communales) qui sera le partenaire privilégié de cette étude.

Le Conseil administratif, inquiet de la tournure que prend la route des Nations, a mandaté des urbanistes pour évaluer quelles seraient les possibilités provisoires d'extensions sportives, notamment pour le tennis et le football. Les premières conclusions de cette étude montrent différentes pistes qui seront étudiées encore cet été.

Transport et mobilité : les magistrats du Groupement des communes de la rive droite du lac ont rencontré une délégation d'Uniréso, qui a présenté le plan directeur cantonal des transports 2011-2014. Le contrat de prestations qu'à l'origine le Conseil d'Etat pensait demander à Uniréso et qui consistait à augmenter de 38 % les prestations à fournir, a été réduit le jour même de la séance à 25 %. Certains projets, notamment ceux de proxi-bus, ont passé à la trappe. Le projet de prolongement dans les deux sens de la ligne 53 (Aéroport – la Bécassière à Versoix) est pour l'instant maintenu. A la rentrée, le Grand Conseil devra se prononcer sur ce contrat de prestations entre Uniréso et le canton.

Domaine public : quelques travaux auront lieu du côté de l'Aéroport. L'Office du génie civil annonce que le viaduc et les plateformes de l'aéroport feront l'objet de travaux importants (pour le viaduc, 2 ans de travaux à partir de cet été et pour les plateformes départ et arrivée, 2 ans ½ à partir de 2012).

Routes et circulation : la Direction générale de la Mobilité a annoncé que l'enquête publique ouverte depuis le 28 avril 2010 concernant la mise en place d'un stop en haut de la rampe de la Migros est terminée. En conséquence, la DGM confirme la pose du signal stop à ses frais. L'étude en cours par un ingénieur spécialisé pour la sécurité autour de cette rampe inclura cette problématique du stop.

Le Pommier : le Conseil administratif a donné son accord aux coopératives qui en ont fait la demande de pouvoir installer quelques places « vélos » supplémentaires devant les immeubles en cours de construction. Il a également accepté, avec l'accord de la DGM, pour que deux places « Mobility » soient installées dans la partie de la rue A.-Giacometti qui est du domaine privé communal.

Fermeture de la rue A.-Giacometti : l'autorisation de construire pour cette fermeture a été délivrée par le DCTI. Le Conseil administratif et le Service technique étudient des aménagements simplifiés pour que cette fermeture puisse être réalisée cet été. La Commission routes, circulation, mobilité pourrait évoquer ce sujet lors de sa prochaine séance.

Zone de rencontre au chemin des Fins : l'autorisation de construire a été délivrée par le DCTI et les travaux sont en cours.

Problèmes de circulation au village : M. COMTE et le Directeur technique ont passé toute une après-midi à la DGM pour essayer de négocier les mesures qui pourraient être prises rapidement pour réduire les problèmes de circulation au Village. Une « Toutes commissions réunies » aura lieu le 22 juin prochain à 20h00 à ce sujet.

Environnement : le règlement de gestion des déchets vient d'être mis à jour et complété. Il est consultable sur le site de la commune.

Agenda 21 et développement durable : si des Saconnésiens sont intéressés à participer à des cours d'éco-conduite, ceux-ci sont toujours possibles avec une aide communale. Des renseignements sont disponibles sur le site Internet.

La subvention communale de CHF 10'000.- pour l'année 2010 pour l'acquisition de vélos ou de vélos à assistance électrique étant déjà dépensée, le groupe Agenda 21 a décidé de reprendre un nouveau montant de CHF 15'000.- pour poursuivre cette aide. Les collaborateurs de la commune pourront également bénéficier de cette offre.

M. COMTE remercie les quelques Conseillères et Conseillers municipaux qui ont participé à la matinée « coup de balai ». Un article paraîtra dans le journal communal.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport des délégués à l'association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux sur le réaménagement du cimetière du Blanché

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

4.3 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant la charte du sport du Grand-Saconnex

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

4.4 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant une patinoire saisonnière au Grand-Saconnex

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

M. JIMAJA ajoute que la Commission a décidé de ne pas allouer de montant au Fonds de décoration communal.

5. PROJETS DE DELIBERATION :

5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 750'000.- pour le réaménagement du cimetière du Blanché

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE présente à l'écran, à l'intention du public, les aménagements prévus pour ce cimetière, qui ont été étudiés par la Commission des bâtiments et emplacements communaux.

Mme MAMIN-TISSOT salue la volonté de la commune de remettre en état le cimetière et de parer aux défauts d'entretien. Cependant, vu l'ampleur du projet et son coût, qui n'ont pas rencontré l'approbation de tous en Commission, elle aimerait savoir si d'autres études ont été demandées auprès d'autres mandataires.

M. PLEE répond qu'il y a effectivement eu des remarques en Commission, mais finalement, elle a été d'accord de réaliser les travaux présentés par phasage. Il n'est pas certain qu'une économie conséquente aurait pu être réalisée avec un autre mandataire.

Mme MAMIN-TISSOT précise que son intervention ne se limite pas uniquement aux coûts, mais qu'il y a peut-être d'autres possibilités d'aménager ce cimetière à un coût moindre.

M. ECKERT explique que le projet en soi a séduit la Commission, notamment le réaménagement de toute la haie.

M. DETRAZ relève que la Commission est entrée en matière sur l'ensemble du projet et qu'elle a fait soustraction de certains secteurs pour lesquels elle n'était pas d'accord. Elle est très attentive pour que le montant de CHF 1'153'000.- soit diminué pour qu'il reste dans le cadre d'un entretien usuel et non pas dans le cadre d'un réaménagement.

M. POMATTO indique que la Commission a beaucoup insisté pour avoir un projet qui demande peu d'entretien par la suite. La question de savoir pourquoi les collectivités paient toujours aussi cher tout ce qui relève des bâtiments peut se poser, comme le trottoir devant l'Ecole international qui a coûté CHF 900'000.-

M. JIMAJA pense que la laïcité est une notion qui est chère à tout le monde. Elle participe à l'intégration des uns et des autres. Il aimeraient savoir si, d'une manière ou d'une autre, la question des carrés confessionnels a été abordée.

M. PLEE répond par la négative.

M. JIMAJA espère que cette question sera prise en considération.

M. POMATTO indique que la question a été soulevée, mais elle ne relève pas forcément de la Commission des bâtiments. Plusieurs remarques ont été faites : quelles obligations, quelles normes ? Il n'y a pas forcément de demandes pour le moment. La Commission n'avait pas les moyens de répondre à ces questions.

M. MARGUET était l'un de ceux qui pensaient que le projet était onéreux. Toutefois, sur les trois secteurs concernés actuellement, il est difficile d'avoir d'autres projets car il s'agit principalement d'entretien, de tailles de haies etc. Il y a un caractère d'urgence à pouvoir faire ces travaux.

M. PLEE indique que le Directeur technique vient de lui rappeler qu'au début du projet, trois bureaux ont été contactés. Finalement, le bureau Henchoz a été choisi.

M. EYA NCHAMA aimeraient savoir si le Conseil administratif s'occupe également du cimetière de la Voie-de-Moëns.

M. PLEE répond que le Service technique est en train de faire une étude pour un entretien minimal de l'ancien cimetière, notamment pour certains monuments. La Commission des emplacements communaux aura l'occasion de se pencher sur cette question.

M. EYA NCHAMA demande si, avec l'augmentation des habitants de la Ville du Grand-Saconnex, le cimetière du Blanché a une capacité suffisante.

M. PLEE rappelle qu'un crédit avait été voté il y a quelques temps pour y implanter des cuves superposées. La capacité du cimetière est donc suffisante.

Mme GIROD demande si l'année prochaine, il faudra revoter un demi-million, et l'année suivante encore un demi-million pour compléter ce projet.

M. PLEE explique que l'année prochaine, la commune ne pourra pas investir. Peut-être que cela se fera dans deux ou trois ans. A ce moment-là, la Commission des emplacements communaux se prononcera sur les nouvelles phases proposées.

Mme BOUCHAREB, se référant au rapport, remarque que la Commission a demandé « un coût global prenant en considération uniquement la réparation du défaut d'entretien général... ». Il y a donc bien quelque chose qui a été demandé pour éviter de tout dépenser.

M. PLEE confirme.

M. ORSINI pense qu'il faut comprendre l'importance d'avoir un lieu de sépulture qui soit digne. Ce lieu est chargé d'émotions pour les concitoyens. Les quelques dizaines de milliers de francs gagnés en jouant la concurrence seraient perdues de toute façon car les mandats se paient et les jetons de présence aussi. Il faut aller de l'avant dans ce qu'il y a de plus urgent. Plus tard, il sera toujours temps d'étudier les autres phasages.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote la délibération :

*LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif
décide*

par 21 voix «pour» et 2 abstentions,

1. *de procéder au réaménagement du cimetière du Blanché,*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 750'000.- au Conseil administratif,*
3. *de comptabiliser cette dépense de CHF 750'000.- sur le compte des investissements, puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif,*
4. *d'amortir cette dépense en 20 annuités qui figureront au poste 74.331 du budget de fonctionnement de 2011 à 2030,*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit de CHF 750'000.- .*

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 420'000.- pour l'aménagement d'une patinoire saisonnière au Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique qu'il s'agit d'une patinoire de 600 m², qui sera montée dans le courant du mois de novembre pour fonctionner dès les premiers jours de décembre jusqu'à fin février, voire mi-mars. La Commission a eu l'occasion d'aller voir deux patinoires similaires à Plan-les-Ouates et à Carouge. Elle a auditionné M. McSorley - qui a parlé de son expérience et fait part de son souhait de participer à l'animation de cette patinoire - le Conseil administratif de la ville de Carouge et le responsable de la société La Pati, société qui a installé des patinoires dans une dizaine de villes.

Le montant de CHF 420'000.- inclut une location la première année et si tout se passe bien et si la Commission le décide, l'achat l'année suivante. Elle serait surveillée et animée par de jeunes civilistes et entretenue par le personnel communal.

M. PORTIER aimerait connaître le montant des coûts de fonctionnement.

Mme BÖHLER les estime à environ CHF 80'000.-.

M. ORSINI espère que l'entreprise qui exploitera le bar pourra rendre cette affaire rentable. Si tel est le cas, quelle incitation la commune souhaite-t-elle donner à cet exploitant? En cas de bénéfice, une rétrocession de participation de la part de l'exploitant est-elle prévue pour alléger le coût d'entretien pour la commune ? Quel type de contrat sera négocié : bail ou mandat?

Mme BÖHLER explique que la commune n'a pas prévu d'investir dans cette affaire. L'idée est de signer un contrat avec une personne et de voir comment cela fonctionnera. Ce petit coin buvette pourrait être ouvert certains soirs pour organiser des petites soirées d'entreprises, des fêtes de famille, des choses toutes simples.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote la délibération :

*LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif
décide*

par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de procéder à la réalisation d'une patinoire saisonnière au Grand-Saconnex,*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 420'000.- au Conseil administratif,*
3. *de comptabiliser cette dépense de CHF 420'000.- sur le compte des investissements, puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif,*
4. *d'amortir cette dépense en 10 annuités qui figureront au poste 34.331 du budget de fonctionnement de 2011 à 2020.*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit de CHF 420'000.-.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :

6.1 Nomination du 1^{er} lieutenant Eric GOGNIAT au grade de capitaine

M. PLEE annonce que le 1^{er} lieutenant Eric GOGNIAT a suivi une école de commandant, du 12 avril au 8 mai, soit 46 heures de formation. Il a brillamment réussi les examens lui permettant d'être nommé Capitaine, pour succéder prochainement au Capitaine Tissot.

M. EYA NCHAMA demande s'il n'y a pas d'autres conditions que de suivre le cours pour être nommé.

M. PLEE répond que l'Etat major propose une personne qui lui semble apte à suivre les cours de formation. Ensuite, dès qu'elle a réussi les examens, l'Etat major propose au Conseil administratif de la nommer à un grade. Selon la loi, le Conseil administratif a besoin du préavis du Conseil municipal. S'il devait être négatif, le Conseil administratif devrait revoir sa copie.

Aux questions de MM. ECKERT et JIMAJA, M. PLEE rappelle que le capitaine de la compagnie est nommé pour un mandat de six ans. Le mandat du Cap. TISSOT arrive à échéance.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal préavise favorablement la nomination du 1^{er} lieutenant Eric GOGNIAT au grade de capitaine.

6.2 Nomination du sergent Lourenço MARQUES au grade de lieutenant

M. PLEE signale que le Sgt MARQUES a également suivi l'école de formation pour accéder au grade de lieutenant.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal préavise favorablement la nomination du Sergent MARQUES au grade de lieutenant.

6.3 Autres propositions :

M. PLEE souhaite que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunisse le 6 septembre prochain, pour étudier l'ouverture du crédit de construction du bâtiment administratif et la présentation du projet relatif à la rénovation de l'école Place.

M. COMTE confirme la séance « Toutes commissions réunies » du 22 juin, à 20h00, à la salle communale des Délices pour la question de la circulation dans le village.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE annonce qu'un courrier a été adressé à M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat, pour lui rappeler que la commune était toujours disposée à participer au groupe de pilotage évoqué lors de sa venue au Grand-Saconnex car il est important d'avoir une vue globale des différentes infrastructures (route des Nations, tram, P & R etc.) au Grand-Saconnex.

M. COMTE informe qu'il a obtenu un rendez-vous avec l'Office fédéral des routes à Estavayer-le-Lac début juillet, afin de discuter de l'état des études complémentaires sur les différentes projections de trafic autour de la jonction autoroutière et pour lui confirmer la ferme volonté de la commune que cette jonction prenne le moins de place possible et soit adaptée.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente relève que deux propositions, l'une de Mme GIROD et l'une de Mme BURKHARDT, concernent des renvois en Commissions. Elle leur propose de reprendre leur proposition sous forme de motions, afin de pouvoir leur donner la suite qui convient.

Question de M. STEINER relative aux nuisances sonores du chantier « Pommier » : M. PLEE relève qu'il s'est mal exprimé. Un chantier, même extérieur, génère toujours un peu de bruit, même si les travaux extérieurs ont été organisés pour faire le moins de bruit possible. Ils seront cependant totalement suspendus durant les épreuves cantonales, pour être certains de ne produire ABSOLUMENT aucune gêne aux élèves.

Proposition de Mme GIROD pour sécuriser le carrefour Courrier/Colladon suite à des accidents graves : M. PLEE confirme qu'il y a effectivement eu trois accidents sur le chemin des Coudriers. L'un de ces accidents était une collision entre deux scooters au giratoire situé entre le chemin des Corbilllettes et le chemin des Coudriers.

Les deux autres accidents étaient des voitures qui n'ont pas correctement marqué le stop situé au débouché du chemin de Colladon. Il s'agit là de trois accidents qui n'ont strictement rien à voir avec la configuration des lieux : il y a des centaines de giratoires et des centaines de stops sur le territoire cantonal et il arrive, malheureusement, que des usagers de la route se télescopent dans ces giratoires ou que d'autres ne s'arrêtent pas correctement aux stops. En conclusion, le Conseil administratif n'entend pas donner suite à cette proposition.

Proposition de M. EYA NCHAMA pour que le Conseil administratif prenne en compte l'insécurité des locataires : M. PLEE signale que la commune, par le biais de la Fondation communale pour le logement, veille à ce que les désagréments relatés ne se produisent pas dans les immeubles dont elle a la propriété. En revanche, la commune n'est pas responsable des dizaines d'immeubles privés qui se trouvent sur le territoire communal. Il propose dès lors à M. EYA NCHAMA, s'il a rencontré un problème particulier, d'interpeller la ou les régies concernées.

Proposition du groupe démocrate-chrétien pour que l'administration communale fournit une courbe démographique reflétant la population en âge pré-scolaire et scolaire. De plus, le groupe démocrate-chrétien aimerait connaître le nombre actuel de classes ouvertes, de classes vacantes, de classes de réserve, le taux d'occupation et les vacances des deux crèches et les besoins à 5 ans et à 10 ans en infrastructures scolaires : Mme BÖHLER rappelle que chaque parti représenté au Conseil municipal dispose d'un siège à la Fondation communale pour la petite enfance. Elle suggère donc au groupe démocrate-chrétien de s'adresser à son représentant, qui l'informera de manière détaillée.

Quand aux écoles, le Conseil administratif est bien entendu attentif à l'évolution des effectifs scolaires. A cette fin, il entretient des contacts avec le Service de recherche en éducation (SRED) du département de l'instruction publique. C'est bien volontiers que le Conseil présentera à la rentrée scolaire la situation telle qu'elle se présente dans les différentes écoles. Cependant, la planification reste du ressort de l'exécutif et de plus, l'expérience démontre que les projections ne se réalisent pas toujours.

Question de Mme BOUCHAREB qui aimerait savoir si des travaux sont prévus sur le chemin Sarasin car il y a de nombreux trous : M. COMTE annonce qu'une intervention a eu lieu pour la réparation du trou situé près du passage piéton sur le chemin Edouard-Sarasin. Par ailleurs, une intervention plus importante est prévue sur le revêtement de la chaussée entre la route de Ferney et le chemin François-Lehmann.

Proposition de M. PORTIER de refuser le projet en l'état du bâtiment administratif rte de Colovrex, place de Carantec : M. COMTE rappelle que ce projet a fait l'objet de corrections successives de la part du Conseil administratif, selon les demandes et conclusions de la Commission d'urbanisme du Conseil municipal. La dernière version a reçu un nouvel avis de «demande de projet modifié». Les promoteurs et architectes ont donné suite à cette demande et devraient présenter un projet avec une meilleure intégration et une fonctionnalité plus harmonieuse, conforme aux remarques de la Commission d'urbanisme.

Proposition de M. DETRAZ pour la pose d'un panneau au passage piéton route de Ferney indiquant aux personnes à mobilité réduite un accès plus aisé pour accéder à la place de fête : M. COMTE convient que la rampe se situant en diagonale du passage piéton est trop raide pour les personnes en question. Un panneau avec une flèche d'indication a d'ores et déjà été ajouté afin d'indiquer l'entrée principale de la place de fête.

Motion du groupe démocrate-chrétien sur la culture : Mme BÖHLER signale qu'en attendant la réponse du Conseil administratif, les Conseillers municipaux peuvent se référer à la présentation faite par le Conseil administratif en septembre 2009. Elle regrette que les Conseillers municipaux réagissent neuf mois après cette présentation, car le Conseil administratif a continué à travailler dans le sens annoncé.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme BOUCHAREB signale que sur le haut du « Mont Maulaz », une personne met régulièrement une poubelle en plastique qui est souvent pleine. Elle aimerait savoir s'il ne serait pas judicieux d'installer une vraie poubelle, ce qui permettrait également aux personnes qui promènent leur chien de jeter les sacs directement dedans.

M. COMTE répond qu'une poubelle provisoire va être posée. Si elle se remplit correctement, une poubelle définitive pourrait être installée.

Mme BOUCHAREB a remarqué qu'à la nouvelle place des loisirs au Pommier, il n'y a plus de sacs poubelles pour chiens. Il semblerait que cela soit volontaire car les enfants jouent avec. Il lui semble plus judicieux de demander aux enfants de cesser ces jeux que de priver les propriétaires de chien de ces sachets.

Mme MOTTET relève que dans le crédit que le Conseil municipal a voté pour la révision de l'aération du sous-sol de l'école Pommier, M. PLEE avait affirmé que les locaux des archives communales et de la Mémoire seront compris dans la rénovation. La semaine dernière, lors de son passage dans ces locaux, elle en est sortie en nage, tellement il y faisait chaud et le taux d'humidité élevé.

Elle a demandé aux concierges s'il n'était pas nécessaire de vider les locaux pour que les travaux puissent être exécutés cet été. Ces derniers ont répondu que ni les archives communales ni les locaux de la Mémoire ne seront touchés.

Mme MOTTET insiste pour que ce problème soit réglé, car elle se demande dans quel état les documents déposés seront dans quelques temps.

M. PLEE indique qu'il répondra ces prochains jours, par écrit, à la Mémoire.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que l'année dernière, à pareille époque, la commune accueillait le "Village Tropical" dans le parc de Palexpo et avait donné son accord pour son renouvellement moyennant quelques réajustements. Comme elle ne voit rien s'organiser, elle demande ce qu'il en est.

Mme BÖHLER répond que le « Village Tropical » avait demandé une subvention pour cette année, que la commune a refusée. Par la suite, ni la commune ni Palexpo n'ont reçu de demande pour cette manifestation. Elle ne sait même pas si une autre commune l'accueillera.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait confirmation que le projet en relation avec la motion sur la culture sera soumis conjointement aux Commissions bâtiments et emplacement communaux et culture, sports, loisirs.

Mme BÖHLER confirme, quand le projet sera assez avancé. Elle informe qu'il y a eu de nouveaux développements depuis la présentation de septembre 2009 et le Conseil administratif doit encore adapter ses propositions.

Mme PERROTIN-DURET aimerait savoir s'il y a du nouveau concernant les rejets dans l'atmosphère de l'entreprise Pancosma, car ces dernières semaines des odeurs nauséabondes ont à nouveau envahi la ville du Grand-Saconnex.

M. COMTE répond que Pancosma a envoyé dernièrement un dossier très « technique » indiquant les mesures qui allaient être prises pour enrayer ce problème. La commune en a profité pour répondre en rappelant que le délai pour résoudre ce problème arrivait à échéance à fin juin.

M. ORSINI est d'avis que l'élargissement de l'encouragement à l'achat de vélos aux collaborateurs pose deux problèmes: Premièrement, il n'y a déjà aujourd'hui pas assez de dotation au Fonds pour répondre aux seules demandes des communiers qui souhaitent y recourir et on leur refuse l'encouragement. Deuxièmement, les employés qui habitent une commune genevoise qui elle aussi propose à ses résidants une remise sur l'achat de vélos, bénéficieraient deux fois d'une aide. Le nombre d'employés qui recourront à cette subvention sera certainement supérieur à ceux venant effectivement travailler à vélo. Est-ce normal? Peut-on imaginer une priorité donnée aux résidants de la commune ?

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. POMATTO, suite à la réponse du Conseil administratif à la question de M. EYA NCHAMA relative à l'insécurité des locataires, propose que dans le cadre de l'agenda 21, qui doit traiter également des aspects sociaux d'une communauté, le dialogue entre locataires et propriétaires ou régies soit encouragé.

M. POMATTO propose d'inclure les employés des Fondations communales dans la subvention encourageant l'achat de vélos.

M. JIMAJA propose au contraire de supprimer les employés communaux.

M. SCHIAU propose d'installer des poubelles et des cendriers à proximité des bancs publics afin d'éviter que les gens jettent leurs mégots et papiers par terre.

M. SCHIAU propose que le Conseil administratif encourage les commerces à nettoyer les trottoirs situés devant leur magasin, car souvent la voirie n'y a pas accès.

11. MOTIONS :

Mme BURKHARDT demande que la Commission routes, circulation, mobilité se penche sur les mesures d'accompagnement au chemin Jacques-Attenville avant, pendant et après la fermeture de la rue Alberto Giacometti.

Cette motion est acceptée par 21 voix « pour » et 2 abstentions.

Mme BOUCHAREB explique qu'elle voulait faire une proposition pour relayer l'idée d'un habitant de la commune, M. Marcello GARCIMARTIN. Cependant, son parti lui a demandé de la transformer en motion. Elle en donne lecture (*annexe 5*).

La Présidente demande si cette motion s'adresse au Conseil administratif ou à une commission.

Mme BOUCHAREB répond qu'elle ne sait pas vraiment.

M. ECKERT pense qu'il faut la renvoyer au Conseil administratif.

M. ORSINI pense que cette motion enfonce des portes ouvertes. Le Conseil administratif travaille déjà dans ce sens et une motion sur la culture est déjà en cours.

Mme BÖHLER confirme. Elle pense que dans un premier temps, il s'agirait de créer une ou deux associations qui pourraient par la suite demander la mise à disposition de locaux et/ou une subvention, demandes qui seraient étudiées par le Conseil administratif.

M. JIMAJA pense que la Commission culture, sports, loisirs pourrait examiner cette motion, qui entre dans le cadre de ses compétences, et voir la suite qui pourrait y être donnée.

La Présidente met au vote le renvoi de cette motion au Conseil administratif : refusé par 7 voix « pour », 11 voix « contre » et 3 abstentions.

La Présidente met au vote le renvoi de cette motion à la Commission culture, sports, loisirs : **Accepté par 16 voix « pour », 6 voix « contre » et 1 abstention.**

Départ de M. PORTIER

12. RESOLUTIONS :

12.1 Résolution concernant la charte du Sport (*annexe 7*).

La prise en considération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique que suite à plusieurs réunions avec les associations sportives, la Commission culture, sports, loisirs a reçu M. Claudio CIANI, coordinateur de LaOla ainsi que M. Frédéric ROTH, formateur intervenant en thérapie sociale, afin de rédiger une Charte du sport correspondant aux préoccupations des associations sportives. Elle remercie MM. JIMAJA, POMATTO et STEINER qui ont eu la gentillesse de rédiger cette Charte.

M. SCHIAU souhaite que sous Responsabilité, le terme « chaque sportif » soit remplacé par chaque « participant », afin que cela s'étende aux supporters et au public qui ont parfois des comportements inadéquats.

Mme BÖHLER répond que cette charte est destinée aux clubs sportifs, qui ne sont pas responsables du comportement du public.

Mme GIROD ne trouve pas judicieux d'avoir placé l'intégration en première place des principes à respecter.

M. STEINER explique qu'il n'y a pas de priorité dans ces principes. Ils ont simplement été placés par ordre alphabétique.

Après plusieurs propositions de modifications de texte, Mme BÖHLER pense qu'il faut aller de l'avant avec cette Charte afin qu'elle puisse être affichée dans les salles de sports à la rentrée scolaire. Elle pourra toujours évoluer en fonction des demandes et remarques dans le futur.

La Présidente met au vote cette résolution :

*le Conseil Municipal de la Ville du Grand-Saconnex
décide*

par 21 voix « pour » et 1 abstention

1. *d'accepter la Charte du sport du Grand-Saconnex annexée à la présente résolution,*
2. *d'inviter le Conseil administratif à afficher cette Charte dans tous les lieux de la commune où le sport est pratiqué,*
3. *d'inviter les associations sportives saconnésiennes à adopter cette Charte.*

13. PETITION CONCERNANT LA PLACE DE JEUX POUR ENFANTS SITUÉE A LA RUE A :-GIACOMETTI 1-3-5-7

M. POMATTO donne lecture de la pétition (*annexe 6*).

M. PLEEF indique que cette pétition concerne quatre entités privées et non pas la commune. Il propose donc de la renvoyer à la Fondation communale pour le logement, propriétaire de l'un des immeubles, qui pourra rencontrer les trois autres propriétaires pour traiter cette pétition.

Cette pétition est renvoyée à l'unanimité des membres présents au Conseil administratif, qui la transmettra à la Fondation communale pour le logement.

14. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. MARGUET remercie l'ensemble des Conseillers municipaux et administratif, le Secrétaire général et le Directeur technique pour leur soutien pendant son absence.

M. MARGUET souhaiterait une modification de dates pour les Commissions des Finances de fin d'année relatives au budget.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle que le 4 juillet à 17h00 au parc du Château, la Sirène, en compagnie de l'Orchestre de St-Jean, donnera son dernier concert sous la baguette du directeur Arsène Liechti.

Mme BURKHARDT revient sur le fait que la commune va se trouver face à une pénurie de place dans les classes des écoles primaires. Ce manque de place est aujourd'hui une réalité et il y a eu beaucoup de "bricolages et de rafistolages" dans les classes ces dernières années afin d'accueillir les nouveaux arrivants/enfants du quartier du Pommier.

Bon nombre d'enseignants de l'établissement Tour-Pommier sont aujourd'hui inquiets par rapport à l'organisation pour l'année scolaire prochaine en vue des derniers immeubles du Pommier qui vont être habités en automne et pour lesquels le DIP ne peut pas faire de prévisions.

Il faut pallier à ce manque de prévision car il vaut mieux "prévenir que guérir" et il faut que les autorités cantonales compétentes prennent leurs responsabilités. Il en va de la qualité de l'enseignement et du bien être des enfants.

Mme BURKHARDT donne les résultats suivants du GSBBC :

Les Benjamins 1/U15 se sont qualifiés pour le Final Four suisse qui s'est tenu à Lugano le weekend du 5 et 6 juin et ils ont terminé 3e.

Les Minimes 1/U13 se sont qualifiés pour le Championnat Romand qui s'est tenu le dimanche 13 juin à Bulle et ils ont terminé 2e.

Les Minimes Filles /U13 ont participé à ce même championnat et elles ont terminé 3e.
Elle félicite les coachs et les responsables d'équipes.

M. ECKERT fait un résumé de la séance du groupement des législatifs de la rive droite du lac. Le procès-verbal de cette séance se trouve sur CM Net, ainsi que le document concernant le bilan sur la culture.

15. NATURALISATIONS (Huis clos)

4 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

La Présidente lève la séance à 00h15.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.